



Monsieur le Sous-Préfet de La Charente

Sous-Préfecture de COGNAC
rue Jean TARANSAUD CS 90259
16100 COGNAC

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter des installations de stockage d'alcools de bouche

Monsieur Le Sous-Préfet,

Nous avons le plaisir et l'honneur de vous transmettre ce jour le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à nos activités de stockage d'alcools, de distillation et de stockage de vins sur notre site de CHERVES-RICHEMONT.

Ce dossier comprend

- un résumé non technique de l'étude d'incidences et de l'étude de dangers,
- un dossier administratif,
- une description des installations existantes et projetées,
- une étude d'incidences,
- une étude de dangers,
- et des annexes dont les plans :
 - de situation au 1/25000,
 - de masse au 1/2500^{ème} jusqu'à une distance de 200 m des abords,
 - d'ensemble au 1/500^{ème} jusqu'aux 35 m des limites d'exploitation et pour lequel nous sollicitons votre bienveillance afin de déroger à l'échelle du 1/200 mentionné à l'article D181-15-2 du Code de l'Environnement.

Le tableau suivant présente le classement des installations et activités de l'entreprise au terme des modifications projetées. Il tient compte des évolutions suivantes :

- des augmentations de capacité des chais d'alcools suivantes :

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination	CMS initiale	QSP 2018
Chai n°1 vieillissement	Chai MG	200 m ³	2 79 m³
Chai n°3 Climatique	Chai climatique	35 m ³	2 40 m³
Chai n°2 vieillissement	Chai Oreco	80 m ³	95 m³
Chai BP	Chai BP	161 m ³	265 m³

- de la régularisation des 2 derniers chais dénommés chai n°1 et chai n°2 de QSP respectives de 1999 m³ et 1595 m³ ;
- de la régularisation des stockages de vins existants pour un total de de 31564 hl,
- du projet de création d'un parc extérieur de cuves de vins de 30 600 hl composés de 18 cuves de 1500 hl et de 6 cuves de 600 hl.

- de la régularisation des 4 dernières chaudières de 25 hl portant le nombre total de chaudières à 21 pour une capacité totale de charge de 690 hl.

N° Rubrique	Libellé de la rubrique (activité)	Caractéristiques et capacités des installations	Régime (1)
4755 -2.a	Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. 2. Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique est supérieur à 40 % : la quantité susceptible d'être présente étant : a) Supérieure ou égale à 500 m ³ .	Chai MG : 279 m ³ Chai climatique : 240 m ³ Chai ORECO : 95 m ³ Chai BP : 265 m ³ Chai n°1 : 1999 m ³ Chai n°2 : 1 595 m ³ QSP : 4 473 m³	A
2250-2	Production par distillation d'alcools de bouche d'origine agricole. La capacité de production exprimée en alcool équivalent pur étant : 2. Supérieure à 30 hl/j et inférieure ou égale à 1300 hl/j.	Existant : 2 alambics de 100 hl de charge + 1 x 50 hl + 12 x 25 + 2 x 20 = 590 hl de charge Nouveau : 4 alambics de 25 hl soit 100 hl de charge Total 690 hl de charge soit 414 hl d'AP/j TOTAL : 354 hl/j d'AP	E
2251-B.1	Préparation conditionnement de vins B. Autres installations que celles visées au A, la capacité de production étant 1. Supérieure à 20 000 hl/an	Initial : 13 604 hl Régularisation : + 17 984 hl Projet: + 28 800 hl TOTAL: 60 388 hl/an	E
3642	Traitement et transformation de matières premières en vue de la fabrication de produits alimentaires Traitement et transformation, à l'exclusion du seul conditionnement, des matières premières ci-après, qu'elles aient été ou non préalablement transformées, en vue de la fabrication de produits alimentaires ou d'aliments pour animaux issus : 2. Uniquement de matières premières végétales, avec une capacité de production supérieure à 300 t de produits finis par jour ou 600 t par jour lorsque l'installation fonctionne pendant une durée maximale de 90 jours consécutifs en un an	Actuel 23 000 hl + Projet 30 600 hl sur 3 semaines soit un total de 53 000 hl/3semaines soit 252 t maximum/jour	Non soumis
4755 - 1	Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. 1. La quantité susceptible d'être présente étant supérieure ou égale à 5000 t.	QSP TOTALE SITE : 4473 m ³ x 0,947 = 4 236 tonnes	Non soumis

Au regard du tableau précédent, le rayon d'affichage à retenir pour l'enquête publique est de 2 km et concerne les communes de :

- SAINT-SULPICE-DE-COGNAC,
- MESNAC,
- CHERVES RICHEMONT,
- LOUZAC-SAINT-ANDRE.

Nous vous saurions gré de nous adresser en retour un récépissé de dépôt.

Veuille agréer, Monsieur le Sous-Préfet, nos cordiales salutations.

Xavier Bonnarne, gérant